ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Commerce exterieur

Question écrite n° 1646

Texte de la question

M. Philippe Dubourg demande a M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, quelle est la part des marches asiatiques dans la vente totale de materiels lies a l'armement a l'exportation, et si la possibilite d'un accord cadre en matiere de defense avec la Malaisie ne correspond pas a une politique de diversification de debouches de cette industrie.

Texte de la réponse

Plus de 50 p. 100 des commandes de materiels d'armement francais emanaient en 1991 de la zone extreme-orient. Il est a souligner que l'Asie du Sud-Est constitue une region dont les besoins de defense sont affirmes et dont la forte croissance economique autorise dans une large mesure leur satisfaction. L'industrie francaise developpe depuis plusieurs annees une action continue en direction de cette zone. L'accord de cooperation conclu le 11 juin avec la Malaisie est une illustration de cette action determinee. Il definit en particulier le support que le ministere francais de la defense peut apporter en soutien de programmes d'equipement susceptibles d'etre conclus entre la Malaisie et l'industrie francaise de defense.

Données clés

Auteur : M. Dubourg Philippe
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1646
Rubrique : Armement
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1478
Réponse publiée le : 2 août 1993, page 2333